



Comité National Routier

**LES ACTIVITES LOGISTIQUES
DES ENTREPRISES DE TRANSPORT
ROUTIER DE MARCHANDISES
EN 2018**

Enquêtes

Longue distance ensembles articulés

Régional ensembles articulés

Mai 2019

Introduction

A l'occasion de ses deux grandes enquêtes¹ statistiques 2018 (TRM ensembles articulés en régional et en longue distance), le CNR a interrogé les transporteurs de ses panels représentatifs sur leurs **activités logistiques**.

Les résultats obtenus montrent que 60,7 % des entreprises de TRM interrogées par le CNR effectuent aussi des prestations de logistique, principalement du stockage longue durée (> 24 heures). Ceci n'exclut pas une diversification plus importante généralement observée à mesure que la taille de l'entreprise grandit, avec des prestations à plus forte valeur ajoutée (préparation de commande, transformation de produit, etc.).

Autre point intéressant, pour plus de 70 % des entreprises actives en logistique, les opérations de transport et de logistique sont réalisées au sein du même établissement (73,4 %) et localisées sur le même site géographique (78 %).

Il apparaît que le transport routier de marchandises générales et la logistique (stockage, préparation de commande, transformation de produit, etc.) sont des activités complémentaires, souvent menées de front, dans les PME du transport routier de marchandises ou dans les grands groupes.

Les classements des acteurs présents en France dans ces deux secteurs sont à ce titre instructifs.

Cette note présente les résultats complets observés en 2018 sur ces questions. Les résultats globaux sont complétés d'analyses par classe d'effectifs et par nature d'activité : longue distance ou régionale.

Sommaire

1- Classement des transporteurs et des logisticiens en France	3
2- Les activités logistiques par classe d'effectifs	3
3- Spécialisation juridique et géographique des activités logistiques	4
4- Le passage à quai rapide	5
Annexe 1 : résultats de l'enquête REG e.a. 2018	6
Annexe 2 : résultats de l'enquête LD e.a. 2018.....	7
Annexe 3 : méthodologie des enquêtes LD et REG e.a.	8

¹ Précisions méthodologiques :

Les enquêtes statistiques CNR Longue distance ensembles articulés (LD e.a.) et Régional ensembles articulés (REG e.a.) permettent d'établir des conditions d'exploitation et des coûts spécifiques à chaque activité : kilométrage annuel parcouru moindre en REG e.a., surcoût de péages en LD e.a., surcoût pneumatique en REG e.a., etc.

Les résultats des deux enquêtes peuvent converger sur certaines questions. Fusionner les panels LD e.a. 2018 et Reg e.a. 2018 devient alors utile pour renforcer la significativité des réponses. Autre intérêt, les échantillons d'enquêtes du CNR sont stratifiés selon trois classes d'effectifs salariés : de 0 à 19 salariés ; de 20 à 49 salariés et 50 salariés et plus. La dernière classe, non bornée, est la plus hétérogène. Rassembler les panels LD e.a. 2018 et Reg e.a. 2018 permet alors de densifier le nombre d'entreprises dans chaque classe et d'enrichir la segmentation de deux catégories supplémentaires : de 50 à 99 salariés et 100 salariés et plus.

Ce nouvel éclairage est notamment possible pour les questions liées aux activités logistiques des entreprises.

La méthodologie complète de chaque enquête est présentée en annexe 3 du document (page 8).

1- Classement des transporteurs et des logisticiens en France

Une analyse des classements publiés par la presse professionnelle rappelle que le transport et la logistique comptent de nombreux leaders en commun (GEODIS, XPO LOGISTICS, GROUPE GEFCO, STEF, KUEHNE + NAGEL). Les principaux prestataires de logistique en France sont effectivement des entreprises de transport (routier ou multimodal) qui ont diversifié leurs activités. Ainsi, 2/3 des 150 premiers acteurs de la logistique disposent d'une flotte propre pour réaliser des opérations de transport routier, la plupart sont de fait des grands noms du transport.

TOP 10 DES TRANSPORTEURS ROUTIERS

GROUPE	Chiffre d'affaires (Mio. €)
1. GEODIS	8 100
2. GEOPOST	6 800
3. XPO LOGISTICS	5 723
4. GROUPE GEFCO	4 400
5. STEF	2 976
6. KUEHNE + NAGEL	1 800
7. SCHENKER FRANCE	1 332
8. ID LOGISTICS	1 329
9. MARTIN BROWER FRANCE	1 240
10. GCA	1 200

CA total consolidé pour les groupes français, CA France pour les autres

Source : « L'Officiel des transporteur », décembre 2018

TOP 10 DES LOGISTIENS (3PL)

GROUPE	Chiffre d'affaires (Mio. €)
1. GEODIS	682
2. KUEHNE + NAGEL	665
3. ID LOGISTICS	631
4. XPO LOGISTICS	561
5. VIAPOST	554
6. STEF	524
7. DAHER	503
8. CAT	475
9. FM LOGISTIC	445
10. GROUPE GEFCO	est. 250 - 324

CA logistique France

Source : « Supply Chain Magazine », juin 2018

Attention : les périmètres des 2 classements cités ne sont pas directement comparables (cf. définitions données par leurs auteurs). Il convient de préciser également que les valeurs de chiffre d'affaires indiqués n'ont pas été contrôlées par le CNR.

2- Les activités logistiques par classe d'effectifs des transporteurs routiers

Plus de 6 entreprises de TRM enquêtées² par le CNR sur 10 en 2018 déclarent avoir une activité logistique (voir les définitions retenues page suivante) :

- Dès la plus petite catégorie de taille, 0 à 19 salariés, 36,5 % des transporteurs déclarent réaliser des prestations logistiques. Pour cette catégorie, ces prestations sont quasi exclusivement du stockage.
- Dans la catégorie intermédiaire, 20 à 49 salariés, elles sont 62,8 % à réaliser des opérations de logistique. Les opérations stockage et préparation de commandes sont représentées.
- La proportion est maximale pour les entreprises de 100 salariés et plus (près de 79 %). Ces grandes entreprises opèrent sur les trois types de prestations logistiques identifiées ici : stockage longue durée, préparation de commandes et transformation de produits.

² Voir définition du panel page 8.

Activités logistiques (stockage longue durée, préparation de commandes et transformation de produits)

	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés et plus	Ensemble 2018
% d'entreprises déclarant avoir une activité logistique	36,5 %	62,8 %	72,7 %	78,7 %	60,7 %

Parmi les prestations logistiques les plus courantes, le CNR a identifié dans son questionnaire l'entreposage de moyenne ou longue durée (> 24 heures), la préparation de commande et la transformation de produits.

Nature de la prestation logistique (plusieurs réponses possibles)

	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés et plus	Ensemble 2018
Entreposage > 24 heures					
Ensemble des entreprises	36,5 %	62,8 %	69,1 %	76,0 %	59,9 %
Entreprise ayant une activité logistique	100,0 %	100,0 %	95,0 %	96,6 %	98,8 %
Préparation de commandes					
Ensemble des entreprises	3,8 %	24,8 %	29,1 %	45,3 %	24,8 %
Entreprise ayant une activité logistique	10,4 %	39,5 %	40,0 %	57,6 %	40,9 %
Transformation de produits					
Ensemble des entreprises	1,9 %	0,0 %	3,6 %	13,3 %	4,9 %
Entreprise ayant une activité logistique	5,2 %	0,0 %	5,0 %	16,9 %	8,0 %

L'entreposage de moyenne ou longue durée (> 24 heures) est pratiqué par une grande majorité des entreprises déclarant avoir une activité logistique.

Les opérations de préparation de commandes sont certes moins répandues, mais concernent tout de même 24,8 % des entreprises enquêtées et 40,9 % des entreprises de TRM actives en logistique.

Ces prestations se développent à mesure que la taille de l'entreprise grandit. Les entreprises de 0 à 19 salariés n'offrent que très rarement ce type de prestations (3,8 %). Au contraire, ce taux est maximal pour les entreprises de 100 salariés et plus : 45,3 %.

Les prestations de transformation de produits nécessitant un *process* spécifique et éloigné des métiers traditionnels du transport sont très rares et sont effectuées par seulement 4,9 % des entreprises.

3- Spécialisation juridique et géographique des activités logistiques des transporteurs routiers

Statut juridique de l'établissement des activités logistiques

	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés et plus	Ensemble 2018
... au sein du même établissement que le TRM classique	85,0 %	79,2 %	70,7 %	76,6 %	78,8 %
... au sein d'un établissement spécifique	15,0 %	20,8 %	29,3 %	23,4 %	21,2 %

Dans la plupart des cas, les activités logistiques ne donnent pas lieu à une spécialisation juridique ou géographique des établissements. Ainsi, la réalisation des activités logistiques dans le même établissement juridique que celui du TRM « classique » concerne 78,8 % des entreprises interrogées en 2018.

Idem pour l'implantation géographique des sites de logistique. La localisation de ces activités sur le même site ou un site proche que celui du TRM concerne 96,5 % des entreprises. Il n'est alors pas abusif de parler d'intégration juridique et fonctionnelle de la fonction logistique, au sein des entreprises de transport interrogées en 2018.

Localisation des activités de logistique

Localisation de l'activité logistique ...	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés et plus	Ensemble 2018
... sur le même site que l'activité TRM	90,0 %	81,1 %	77,8 %	62,7 %	78,0 %
... sur un site proche (même département ou moins de 50 km)	10,0 %	17,6 %	17,8 %	29,3 %	18,5 %
... autre	0,0 %	1,3 %	4,4 %	8,0 %	3,5 %

Les entreprises de 100 salariés et plus privilégient moins fréquemment leur site « historique » pour accueillir leurs activités logistiques : dans 62,7 % des cas seulement pour ces entreprises, contre 90 % des entreprises de 0 à 19 salariés et 81,1 % de celles de 20 à 49 salariés. Les grandes entreprises disposent d'une organisation et d'une capacité financière supérieure pour réaliser d'éventuels projets d'extension dans des zones appropriées.

4- Le passage à quai rapide

Le passage à quai rapide (stockage inférieur à 24 heures) est généralement contenu dans l'offre de prestation de TRM. Il favorise son optimisation. Il n'entre pas dans le champ des activités décrites ici sous la dénomination « logistique » mais témoigne de la pratique du groupage technique.

Passage à quai (< 24 heures)

	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés et plus	Ensemble 2018
% d'entreprises pratiquant le passage à quai (< 24 heures)	53,7 %	68,1 %	78,2 %	80,0 %	68,7 %

Finalement, seules 16,7 % des entreprises interrogées en 2018 par le CNR pour le compte des enquêtes LD e.a. et REG e.a. sont focalisées sur le transport de lots complets *stricto sensu*, c'est-à-dire sans effectuer de passage à quai, ni de prestations logistiques telles que définies par le CNR dans cette enquête.

Tableau croisé : passage à quai (< 24 heures) et activité logistique

% d'entreprises ayant une activité Logistique ⁽¹⁾	
		oui	non
... pratiquant le passage à quai (< 24 h.)	oui	54,9 %	15,4 %
	non	13,0 %	16,7 %

(1) Stockage, préparation de commandes, transformation de produits

Annexe 1 : résultats de l'enquête LD e.a. 2018

Activités logistiques (autres que le passage à quai, < 24 heures)

	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	LD e.a. 2018
% d'entreprises déclarant avoir une activité logistique	37,5 %	67,6 %	78,6 %	65,9 %

Nature de la prestation logistique (plusieurs réponses possibles)

	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	LD e.a. 2018
Entreposage > 24 heures				
Ensemble des entreprises	37,5 %	67,6 %	78,6 %	65,9 %
<i>Entreprise ayant une activité logistique</i>	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Préparation de commandes				
Ensemble des entreprises	3,1 %	25,0 %	48,8 %	32,1 %
<i>Entreprise ayant une activité logistique</i>	8,3 %	37,0 %	62,1 %	48,6 %
Transformation de produits				
Ensemble des entreprises	0,0 %	0,0 %	9,5 %	5,0 %
<i>Entreprise ayant une activité logistique</i>	0,0 %	0,0 %	12,1 %	7,6 %

Etablissement juridique des activités de logistique

	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	LD e.a. 2018
... au sein du même établissement que le TRM classique	85,7 %	83,6 %	78,6 %	81,5 %
... au sein d'un établissement spécifique	14,3 %	16,4 %	21,4 %	18,5 %

Localisation des activités logistiques

Localisation de l'activité logistique ...	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	LD e.a. 2018
... sur le même site que l'activité TRM	100,0 %	78,0 %	69,5 %	79,0 %
... sur un site proche (même département ou moins de 50 km)	0,0 %	22,0 %	20,7 %	16,0 %
... autre	0,0 %	0,0 %	9,8 %	5,0 %

Passage à quai (< 24 heures)

	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	LD e.a. 2018
% d'entreprises pratiquant le passage à quai (< 24 heures)	69,7 %	72,1 %	81,0 %	76,2 %

Tableau croisé : passage à quai (< 24 heures) et activités logistiques

% d'entreprises ayant une activité Logistique ⁽¹⁾	
		oui	non
... pratiquant le passage à quai (< 24 h.)	oui	56,5 %	19,0 %
	non	10,9 %	13,6 %

(1) Stockage, préparation de commandes, transformation de produits

Annexe 2 : résultats de l'enquête REG e.a. 2018

Activités logistiques (autres que le passage à quai, < 24 heures)

	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	REG e.a. 2018
% d'entreprises déclarant avoir une activité logistique	36,4 %	58,5 %	73,2 %	54,3 %

Nature de la prestation logistique (plusieurs réponses possibles)

	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	REG e.a. 2018
Entreposage > 24 heures				
Ensemble des entreprises	36,4 %	58,5 %	69,6 %	53,0 %
<i>Entreprise ayant une activité logistique</i>	100,0 %	100,0 %	95,1 %	97,6 %
Préparation de commandes				
Ensemble des entreprises	9,1 %	28,3 %	48,2 %	27,2 %
<i>Entreprise ayant une activité logistique</i>	25,0 %	48,4 %	65,8 %	50,1 %
Transformation de produits				
Ensemble des entreprises	4,5 %	0,0 %	8,9 %	5,2 %
<i>Entreprise ayant une activité logistique</i>	12,4 %	0,0 %	12,2 %	9,5 %

Etablissement juridique des activités logistiques

	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	REG e.a. 2018
... au sein du même établissement que le TRM classique	88,9 %	77,5 %	75,9 %	81,8 %
... au sein d'un établissement spécifique	11,1 %	22,5 %	24,1 %	18,2 %

Localisation des activités logistiques

Localisation de l'activité logistique ...	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	REG e.a. 2018
... sur le même site que l'activité TRM	77,8 %	84,4 %	64,6 %	74,3 %
... sur un site proche (même département ou moins de 50 km)	22,2 %	12,5 %	31,2 %	23,5 %
... autre	0,0 %	3,1 %	4,2 %	2,2 %

Passage à quai (< 24 heures)

	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	REG e.a. 2018
% d'entreprises pratiquant le passage à quai (< 24 heures)	34,8 %	66,1 %	76,8 %	56,5 %

Tableau croisé : passage à quai (< 24 heures) et activités logistiques

% d'entreprises ayant une activité Logistique ⁽¹⁾	
		oui	non
... pratiquant le passage à quai (< 24 h.)	oui	54,1 %	11,1 %
	non	15,5 %	19,3 %

(1) Stockage, préparation de commandes, transformation de produits

Annexe 3 : méthodologie des enquêtes LD e.a. et REG e.a.

Les enquêtes Longue distance ensembles articulés (LD e.a.) et Régional ensembles articulés (REG e.a.) reposent sur le même mode opératoire, mais sur des périodes, des périmètres d'observation et des panels d'entreprises différents.

Fréquence :

Annuelle pour les deux enquêtes.

Période d'enquête :

- 2^{ème} trimestre pour l'enquête REG e.a.
- 4^{ème} trimestre pour l'enquête LD e.a.

Les données récoltées sont représentatives de l'année en cours et pas uniquement du trimestre d'interrogation.

Panels d'entreprises interrogées :

L'objectif est d'interroger les mêmes entreprises tous les ans (données de panel).

Les entreprises défaillantes, par refus de répondre, cessation, rachat ou liquidation, sont remplacées par des entreprises dites « sosies » en termes de taille et d'activité.

	REG e.a. 2018	LD e.a. 2018
Taille du panel d'enquête	186	220
Réponses valides	135	185
Taux de fidélisation / 2017	75 %	84 %
Entreprises communes aux 2 panels	20	

Les deux panels sont stratifiés par classe d'effectifs salariés. Le poids relatif de chaque classe est proportionnel à sa contribution au chiffre d'affaires des entreprises des sous-secteurs 4941B (transports routiers de zone courte) et 4941A (transports routiers de fret interurbains).

Unité et champ d'observation :

L'unité d'observation des enquêtes REG e.a. et LD e.a. est le parc des **ensembles articulés tracteurs + semi-remorques chargés jusqu'à 44 tonnes** exploités respectivement en **régional** et en **longue distance** par des transporteurs français, et non l'ensemble du parc des entreprises interrogées. Les autres véhicules de l'entreprise (porteurs, VUL) ne sont pas enquêtés. Jusqu'en 2017, l'enquête portait sur les ensembles articulés exploités exclusivement (ou très majoritairement) avec un poids roulant maximum de 40 tonnes. A partir de 2018, le CNR modifie sa méthodologie d'enquête. Le périmètre d'observation s'étend désormais aux ensembles articulés exploités jusqu'à 44 tonnes. De manière générale, la part des transports standards de lots et de marchandises diverses effectués exclusivement toute l'année en configuration effective 44 tonnes est limitée.

Le périmètre **longue distance** est défini ici comme les transports, nationaux ou internationaux, dont les contraintes d'exploitation rendent impossible ou aléatoire le retour journalier du conducteur à son domicile.

Le périmètre **régional** est défini ici comme l'ensemble des transports dont les conditions d'exploitation permettent le retour journalier du conducteur à son domicile.

Mode opératoire commun aux deux enquêtes REG e.a. et LD e.a. :

Les enquêtes se déroulent en entreprise. Le questionnaire est administré en face à face durant une demi-journée par un enquêteur spécialisé.

Le questionnaire compte environ 200 items, détaillant les principales conditions d'exploitation et composantes de coûts des véhicules étudiés. Les éléments de coûts de véhicules sont mesurés hors TVA. Le recueil des informations repose sur l'examen de nombreux documents internes à l'entreprise (données de parc, factures, feuilles de paye, bilan, liasse fiscale ou comptes détaillés de classe 6 du compte de résultat). Certains coûts, non directement observables, comme l'entretien-réparations et les coûts de structure, donnent lieu à des retraitements comptables selon une méthode homogène quelle que soit l'entreprise.

Mode de calcul du prix de revient : la formule trinôme du CNR :

Le CNR recompose le prix de revient annuel des véhicules étudiés à partir d'une formule en trois termes appelée *trinôme*. Celui-ci est alors égal à la somme des trois produits suivants :

- Terme de coût kilométrique (CK) x nombre total de kilomètres parcourus en un an (parcours en charge, kilométrage d'approche et de retour à vide à l'entreprise)
- Terme horaire (CC) x nombre total d'heures de service nécessitées par l'exploitation annuelle du véhicule (conduite + autres temps)
- Terme journalier (CJ) x nombre annuel de jours d'utilisation du véhicule

avec :

Terme	Coûts unitaires
CK	carburant + entretien-réparations + pneumatiques + péages
CC	rémunération conducteur(s) + cotisations employeurs + indemnités de déplacement conducteur(s)
CJ	détention du matériel + assurances + autres coûts indirects de gestion et de structure

Les coûts unitaires sont calculés à partir des formules mathématiques économiques et financières usuelles. Ils tiennent compte de l'affectation d'un ou de plusieurs conducteurs par véhicule et de l'exploitation d'une ou de plusieurs semi-remorques par tracteur.